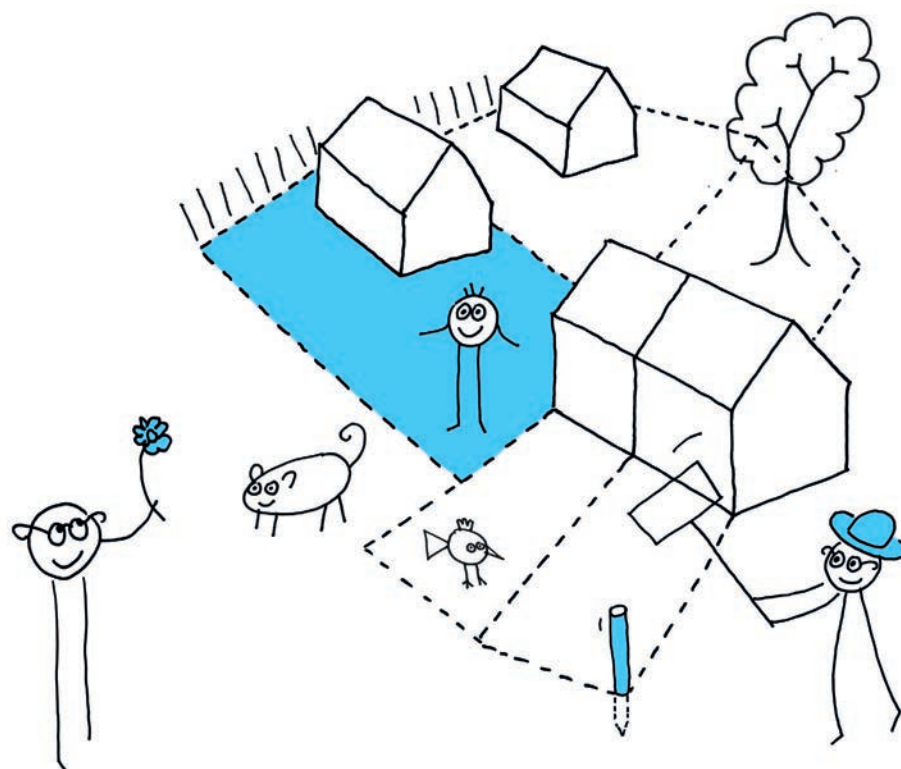




Des clôtures en harmonie avec le paysage

Fiche éditée en mars 2022

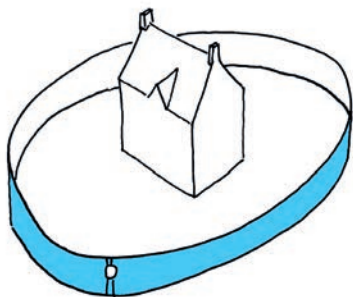
La clôture est un élément structurant du paysage. Elle est l'expression de notre culture et témoigne de l'évolution de la société. Ainsi, nous assistons aujourd'hui à une sorte de déprise entre la manière de construire sa maison ou d'édifier sa clôture et le terrain d'assiette du projet (avec son histoire, sa topographie, sa végétation...). La revendication d'une forme de singularisation (le fameux : « les goûts et les couleurs... ») conjuguée à l'offre industrialisée, prête à l'emploi, produit bien souvent un paysage cacophonique, banalisé, indifférent à l'esprit des lieux, très éloigné de la notion d'harmonie et d'espace public. En marquant la limite de son terrain, de manière fonctionnelle et/ou symbolique, le porteur de projet doit s'interroger sur l'interface créée avec le domaine public et mesurer ses incidences sur le bien commun qu'est le paysage (urbain, rural, littoral...).

clôturer son terrain a un impact sur le paysage

une clôture gagne à être poreuse : au regard des autres, à l'espace public, à la végétation, à la faune...

la clôture exprime notre rapport à la société, au monde qui nous entoure

LES FONCTIONS DE LA CLÔTURE



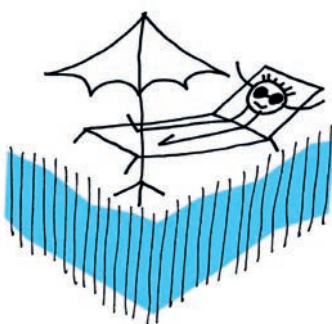
éviter les intrusions



contenir les enfants



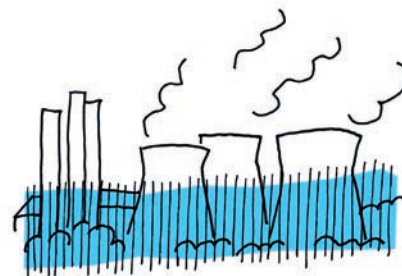
éviter la divagation des animaux



préserver sa tranquillité



se protéger du climat



s'extraire d'un paysage hostile

Clôturer son terrain revêt aussi une dimension symbolique :

- la clôture marque la propriété
- la clôture exprime son mode de vie
- la clôture est plus ou moins « accueillante »
- la clôture peut affirmer un goût esthétique

Clôturer son terrain c'est contribuer à la fabrique du paysage :

- en dialoguant ou en établissant une rupture franche avec le paysage environnant
- en établissant des porosités et en ménageant des vues sur les alentours
- en étant support de végétalisation et facteur de biodiversité



QUELQUES PRÉCISIONS

LE DROIT DE SE CLORE

Selon l'article 647 du Code civil, **tout propriétaire a le droit de clore**. Ce droit peut être limité par des servitudes de passage (article 682 du Code civil).

HAUTEUR DES CLÔTURES

La hauteur et la nature de la clôture peuvent être précisées dans le règlement du PLU(i) ainsi que dans le règlement ou le cahier des charges des lotissements.

À défaut de règlements ou d'usages locaux, le Code civil fixe les hauteurs des murs de clôture :

- dans les villes de **plus de 50 000 habitants** : minimum **3,20 m** y compris le chaperon,
- dans les villes de **moins de 50 000 habitants** : minimum **2,60 m** y compris le chaperon.

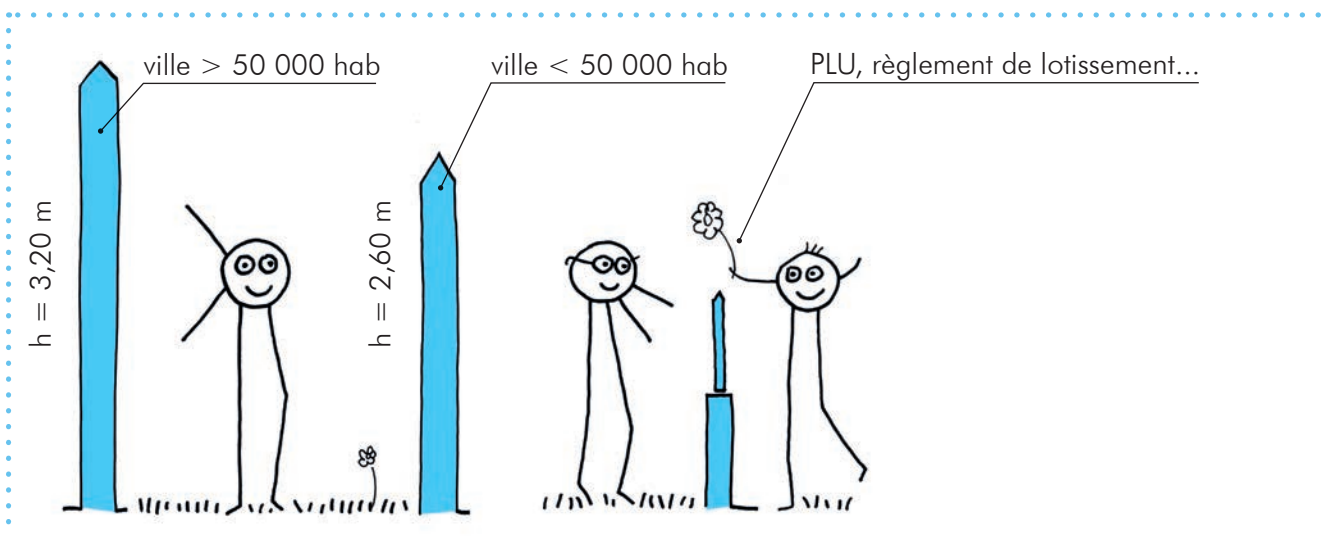
LES FORMALITÉS PRÉALABLES

Les clôtures sont généralement dispensées de formalité. Cependant, le dépôt d'**une déclaration préalable de travaux est obligatoire dans certains secteurs** :

- secteur délimité par le plan local d'urbanisme (PLU(i)),
- commune ou partie de commune où le conseil municipal a décidé de soumettre les murs à déclaration,
- périmètre d'un site patrimonial remarquable (SPR),
- site inscrit, site classé et abords des monuments historiques.

Même en l'absence d'autorisation, les clôtures doivent **respecter le règlement du PLU** ou du lotissement.

Les **haies vives ou les fossés**, les **clôtures relatives aux activités agricoles** et forestières ne sont pas soumises à autorisation.



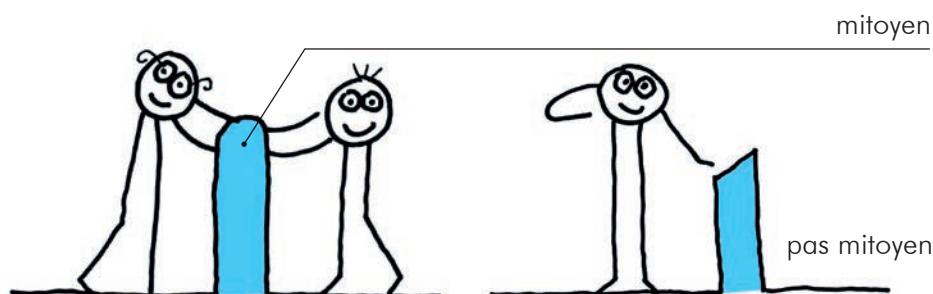
QUELQUES PRÉCISIONS

MUR MITOYEN

Un mur de clôture est mitoyen lorsqu'il remplit l'une des conditions suivantes :

- il sépare une cour et un jardin appartenant à 2 propriétaires différents,
- il sépare 2 champs appartenant à 2 propriétaires différents.

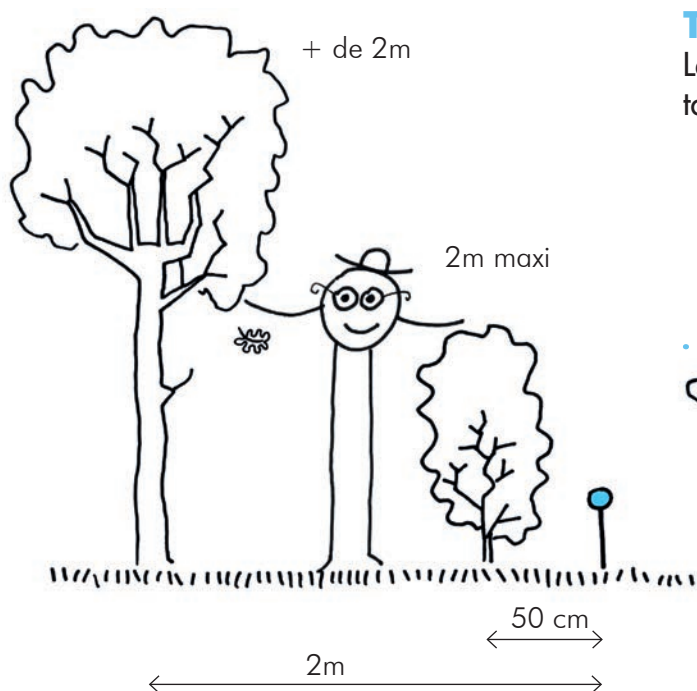
Le mur n'est pas mitoyen s'il a une seule pente au sommet ou si les tuiles ou bordures sont situées d'un seul côté du mur. Dans ce cas, le mur appartient exclusivement au propriétaire du côté duquel se trouve la pente, les tuiles ou les bordures.



DISTANCES DE PLANTATION

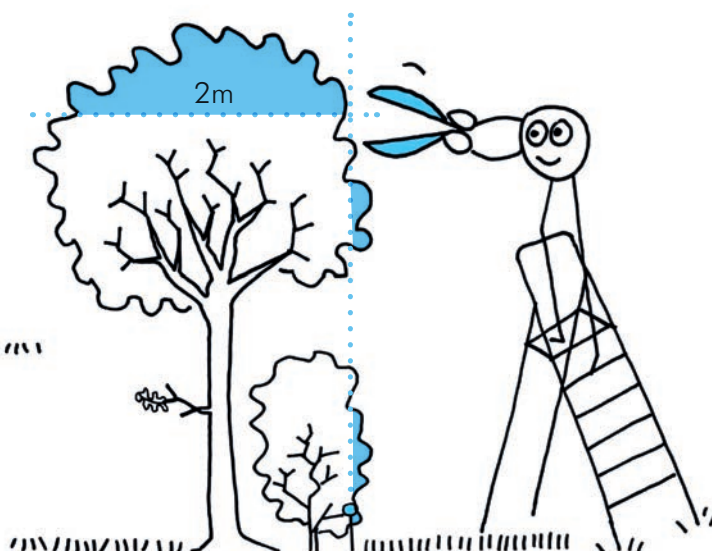
- **2 m** de la ligne séparative pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres**,
- **50 cm** pour les plantations dont la **hauteur est inférieure à 2 mètres**.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.



TAILLE DES VÉGÉTAUX

Le voisin peut exiger la taille à hauteur réglementaire mais ne peut le faire lui-même.



INSPIRATIONS

LES MURS (ET COMBINÉS : MURET ET GRILLE/GRILLAGE)



CONSEILS

- s'inscrire dans la continuité ou dans l'esprit des clôtures voisines (si elles n'ont pas été dénaturées ou remplacées par des dispositifs en rupture, de type PVC)
- s'inspirer du langage architectural de la maison (matériaux, couleurs, gabarit, modénature et détails de mise en oeuvre,...)
- conserver des transparences
- laisser des passages pour la petite faune en fond de jardin (hérissons notamment)

INSPIRATIONS

FIL ET GRILLAGES MÉTALLIQUES



CONSEILS

- privilégier la rusticité et s'inspirer des clôtures agricoles (fil torsadé, grillage souple à mouton,...)
- choisir un acier galvanisé en évitant si possible les panneaux rigides prélaqués
- mettre en place une structure de pieux (si possible non traités), en nombre suffisant et complétés de jambes de force assurant la stabilité de la clôture
- favoriser la végétalisation de la clôture (plantes grimpantes ou haie)

INSPIRATIONS

LE BOIS



CONSEILS

- privilégier une pose verticale des lames (meilleur vieillissement et esthétique plus légère)
- choisir des essences de bois locales et naturellement résistantes (classe 3 : chêne, châtaignier, douglas, mélèze,...) sans traitement ni lazure
- choisir un portail dans le gabarit de la clôture (même hauteur)
- conserver des transparences (écarts entre les lames)
- soigner la mise en oeuvre de la structure (solidité, esthétique)

INSPIRATIONS

LES DISPOSITIFS CHAMPÊTRES



CONSEILS

- s'inspirer de dispositifs ruraux traditionnels : plessage, plessis, andains, lisses en bois,...
- choisir la rusticité sans pour autant négliger la mise en œuvre (rectitude, régularité, détails de fixation,...)
- dans le cas des plessis, proscrire les attaches en plastique et privilégier les fibres naturelles
- jouer avec la végétation et penser la clôture comme un support

INSPIRATIONS

LA HAIE



CONSEILS

- éviter si possible les haies monospécifiques
- privilégier les essences marcescentes (charme, hêtre,...) aux essences persistantes
- proscrire le paillage par bâche plastique
- intégrer des fruitiers
- penser à la gestion future de la haie pour anticiper sur le rythme de la taille et la gestion des produits de cette taille (fagot, paillis, mise en andains,...)

INSPIRATIONS

PORTAILS ET PORTILLONS



CONSEILS

- s'inspirer de l'esprit des lieux (campagne ou ville, époque de la maison, matériaux,...)
- rester au gabarit de la clôture et éviter les portails trop hauts
- jouer sur la transparence (comme une invitation à entrer pour le visiteur)
- penser à l'intégration de la boîte aux lettres en partie basse ou sur les piles
- opter pour une signalétique (n°) sobre

INSPIRATIONS

DISPOSITIFS ORIGINAUX



CONSEILS

- éviter la surenchère (couleurs, formes, matériaux)
- détourner un matériau ou un élément de son emploi ordinaire
- révéler une singularité architecturale ou paysagère (arbres alignés, cadrage d'une vue,...)
- privilégier des matériaux naturels et peu transformés

AVEC

OU SANS CLÔTURE...

